



PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS  
Pôle de la réglementation et de la cohésion sociale

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
MME P CORNU  
TEL : 03.86.83.95.36  
pascale.cornu@yonne.gouv.fr

**ARRETE SPSE-AGR-2017-023**

**Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales complémentaires des 19 et 26 mars 2017 dans la commune d'ARMEAU**

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR 2017-0011 du 23 janvier 2017 portant convocation des électeurs de la commune d'ARMEAU le 19 mars 2017 (1<sup>er</sup> tour) et le 26 mars 2017 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2016/065 en date du 19 décembre 2016, donnant délégation de signature à Madame Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens ;

VU les candidatures enregistrées,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La liste des candidats en vue du 1<sup>er</sup> tour et du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales complémentaires des 19 et 26 mars 2017 dans la commune d'ARMEAU est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2.** – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 2 mars 2017

La Sous-Préfète,

Sabine ROUSSELY

La sous-préfète de Sens et le maire de la commune d'ARMEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2017-0023**  
**Du 2 mars 2017**

**Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour et du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales complémentaires  
dans la commune d'ARMEAU**

---

Elections municipales complémentaires les 19 et 26 mars 2017

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 5

- Monsieur Emeric BIMBEAU
- Madame Lydie BOUCHENEZ
- Monsieur Jean-Claude BOUVY
- Monsieur Christophe MARIOT
- Monsieur Julien MIOTTE
- Monsieur Frédéric PERBAL
- Monsieur Arnaud PERRIER
- Monsieur Dominique ROUYER
- Monsieur Sylvain SABARD
- Madame Cendrine SIBILLOTTE
- Madame Catherine TOULLIER